



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

virtualcongress.uianet.org
#UIAVirtualCongress

LE TOUR DU MONDE DU DROIT EN TROIS JOURS



UIA
2020
CONGRÈS
VIRTUEL



Union Internationale des Avocats

20 rue Drouot

75009 Paris - France

Tel. : +33 1 44 88 55 66

Email : uiacentre@uianet.org

www.uianet.org



1 / Informations générales

- Qu'est-ce que l'UIA ? / 4
- Calendrier du congrès / 5
- Partenaires du congrès / 6
- Informations congrès / 8
- À ne pas manquer / 20 / 21

2 / Programme scientifique

2.1 / Thèmes principaux

- Le financement par des tiers est-il bénéfique ou préjudiciable à l'arbitrage international ? Perspectives contrastées des parties, des arbitres et des financeurs / 10
- Les systèmes judiciaires classiques ont-ils fait leur temps ? Un nouveau modèle s'impose-t-il ? / 12
- Lutter contre le racisme dans le monde du droit et de la justice – Le rôle des avocats / 16

2.2 / Séances de travail des commissions

- Droit administratif et réglementaire / 13
- Droit alimentaire / 17
- Arbitrage international / 9
- Droit de l'art / 17
- Droit des assurances / 12
- Droit bancaire et financier / 14
- Droit des biotechnologies / 12
- Droit de la concurrence / 15
- Droit et pratique du contentieux / 14
- Droit des contrats / 14
- Droit de l'environnement et du développement durable / 13
- Droit de la faillite / 15
- Droit de la famille / 16
- Droit fiscal / 11
- Droits de l'homme / 12
- Droit de l'immigration et nationalité / 18
- Droit immobilier / 14
- Droit international privé / 12
- Investissements étrangers / 13
- Médiation et prévention des conflits / 15
- Droit médical / 12
- Droit de la mode / 16
- Organisation des cabinets d'avocats / 13
- Droit pénal / 11
- Droit de la presse et des médias / 18
- Propriété intellectuelle / 16
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / 13
- Start-ups & capital risque / 17
- Droit des technologies de l'information / 16
- Droit des transports / 12
- Droit du travail / 17
- Droit de l'Union Européenne / 15
- Vente internationale de marchandises / 14

2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

- Droit bancaire et financier / Droit immobilier / 14
- Droit des biotechnologies / Droit médical / Droit des assurances / 12
- Droit des contrats / Droit et pratique du contentieux / Vente internationale de marchandises / 14
- Droit de l'environnement et du développement durable / Investissements étrangers / 13
- Droit international privé / Droit des transports / 12
- Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle / 16
- Droit pénal / Droit fiscal / 11
- Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats / 13
- Droit du travail / Start-ups et capital risque / 17

2.4 / Autres réunions

- Forum des avocats africains / 10
- Forum des avocats arabophones / 10
- Forum des avocats asiatiques / 10
- Forum des avocats francophones / 10
- Forum des avocats hispanophones / 11
- Forum des avocats latino-américains / 11
- Forum des avocats lusophones / 11
- Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale / 10
- Forum des membres collectifs / Sénat international des Barreaux / 9
- Le baromètre LegalTech UIA-LexisNexis – Résultats 2020 / 14
- Session Défense de la Défense / 19
- Session jeunes avocats / 13
- Session du comité des femmes / 14
- Session conjointe UIA-ABA / 9

UIA

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 120 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 43 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA Institute for the Rule of Law (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel pour votre inscription au congrès.

Pour en savoir plus, connectez-vous au site Web de l'UIA :

www.uianet.org

Comité d'organisation

Jerome C. ROTH - Président de l'UIA

Sebastian MOOLENAAR - Directeur des Congrès

Randy ALIMENT - Directeur des Revenus

Stéphane BONIFASSI - Directeur Adjoint -

Thèmes Principaux Congrès

Grant A. DAVIS-DENNY

Alain GROSJEAN - Secrétaire Général

Jean-François HENROTTE - Directeur de la Stratégie Digitale

Carlo MASTELLONE - Directeur des Publications

Matthias W. STECHER - Directeur des Commissions

Silvestre TANDEAU DE MARSAC - Directeur Financier

UIA
2020
CONGRÈS
VIRTUEL

Tous les horaires sont indiqués à l'heure d'Europe centrale – CET (Paris).

	Lundi 26 octobre	Mardi 27 octobre	Mercredi 28 octobre	Jeudi 29 octobre	Vendredi 30 octobre
			9h00 – 9h50 Forum des avocats asiatiques		
			10h00 – 10h50 Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale		
			11h00 – 11h50 Forum des avocats africains	11h00 - 12h20 Droit des biotechnologies / Droit médical / Droit des assurances	11h00 - 12h20 Médiation et prévention des conflits
			12h00 – 12h50 Forum des avocats francophones	11h00 - 12h20 Droit international privé / Droit des transports	11h00 - 12h20 Droit de la concurrence
			13h00 – 13h50 Forum des avocats arabophones	13h00 - 15h30 Droits de l'homme	11h00 - 12h20 Droit de l'UE
				13h00 - 15h30 Droit pénal / Droit fiscal	
				13h00 - 15h30 Droit administratif et réglementaire	
				15h00 - 16h20 Droit des sociétés et F&A / Organisation des cabinets d'avocats	14h30 - 15h50 Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle
14h00 - 15h50 Réunion du Comité de Direction	14h00 - 14h50 Réunion du Conseil de Présidence	15h00 - 16h30 Assemblée générale	15h00 - 16h20 Droit des sociétés et F&A / Organisation des cabinets d'avocats	15h00 - 16h20 Session jeunes avocats	14h30 - 15h50 Droit alimentaire
16h00 - 17h30 Session UIAdvance			15h00 - 16h20 Droit des sociétés et F&A / Organisation des cabinets d'avocats	17h00 - 18h20 Le baromètre LegalTech UIA- LexisNexis – Résultats 2020	14h30 - 15h50 Droit de la famille (+ lancement de publication UIA-LexisNexis)
			16h00 - 17h20 Thème principal 1 Le financement par des tiers est-il bénéfique ou préjudiciable à l'arbitrage international ? Perspectives contrastées des parties, des arbitres et des financeurs	17h00 - 18h20 Session du réseau femmes de l'UIA	16h30 - 17h50 Droit de l'immigration et nationalité
			16h30 - 18h00 Forum des membres collectifs / Sénat international des barreaux	17h00 - 18h20 Droit des contrats / Droit et pratique du contentieux / Vente internationale de marchandises	16h30 - 17h50 Droit de la presse et des médias
			18h00 - 19h00 Session conjointe UIA-ABA	17h00 - 18h20 Droit des contrats / Droit et pratique du contentieux / Vente internationale de marchandises	16h30 - 17h50 Droit de l'immigration et nationalité
17h30 - 18h30 Réunion du Club UIA			18h00 - 18h50 Forum des avocats hispanophones	18h00 - 19h30 Activité sociale / culturelle - Quiz	16h30 - 17h50 Droit de la presse et des médias
			19h00 - 19h50 Forum des avocats latino-américains	19h30 - 20h15 Réunion des Représentants Nationaux de l'UIA	18h00 - 18h45 Cérémonie de clôture

- Réunions institutionnelles
- Sessions spéciales
- Forums régionaux
- Cérémonies
- Thèmes principaux
- Activités sociales
- Sessions des commissions

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



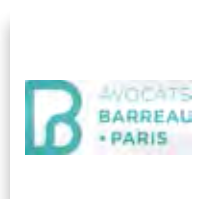
LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007, États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

SPONSOR GOLD

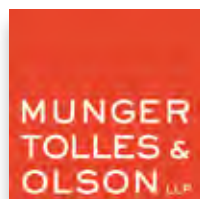


Columbia Law School
435 West 116th Street
New York, NY 10027, États-Unis
E. ExecLLM@law.columbia.edu
W. www.law.columbia.edu/academics/executive-llm-program-and-curriculum

SPONSORS SILVER



Ordre des avocats de Paris
4, boulevard du Palais
CS80420, 75053
Paris Cedex 01, France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org



Munger, Tolles & Olson LLP
560 Mission St, 27th Floor
San Francisco, CA 94105,
États-Unis
T. +1 415 512 4000
W. www.mto.com



Lewis Brisbois Bisgaard & Smith LLP
1111 Third Avenue, Suite 2700
Seattle, WA 98101, États-Unis
T. +1 206 436 2020
W. www.LewisBrisbois.com



Uriá Menéndez
Colón, 28
46004 Valence, Espagne
T. +34 96 352 91 91
E. valencia@uria.com
W. www.uria.com

EXPOSANTS



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007, États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Columbia Law School
435 West 116th Street
New York, NY 10027, États-Unis
E. ExecLLM@law.columbia.edu
W. www.law.columbia.edu/academics/executive-llm-program-and-curriculum



Docucert
24 rue Erlanger
75116 Paris, France
E. contact@docucert.co
W. www.docucert.co

UIAmbassadors

Cabinets

- Lewis Brisbois Bisgaard & Smith LLP
- Munger, Tolles & Olson LLP
- Szecskay Attorneys at Law
- Uriá Menéndez

Individuels

- Jumanah Behbehani
- Ignacio Corbera Dale
- Ian de Freitas
- Jerome Roth
- Jacqueline Scott



Lewis Brisbois is proud to support the UIA 2020 Virtual Congress.



With more than 1,600 attorneys working throughout the United States, our clients know firsthand the meaning and value of full service. From the moment we step into the office each day, our purpose is to fulfill our clients' needs and provide results that exceed their expectations.

LewisBrisbois.com



 **Columbia Law School**

Your LL.M., Your Way

Master the American legal system.
Advance your career.
Broaden your perspective.

Columbia Law School's LL.M. programs offer unlimited opportunities for intellectual, personal, and professional growth. Enroll in a custom full-year degree path, or earn an Executive LL.M. specializing in global business law in just six months.

law.columbia.edu/graduate-admissions

Informations congrès virtuel

Adresse des organisateurs

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ou le congrès virtuel, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
 20 rue Drouot - 75009 Paris - France
 Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
 Email : uiacentre@uianet.org
 Site Web : www.uianet.org

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous en ligne sur virtualcongress.uianet.org

Membre UIA Standard (catégories 1 & 2 selon liste UIA)*	350 €
Membre UIA Pays émergent (catégories 3 & 4 selon liste UIA)*	250 €
Non Membre	450 €

* La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section adhésion

Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

Exposition virtuelle

Les partenaires du congrès seront disponibles pour interagir directement avec les participants dans notre salle d'exposition virtuelle. Retrouvez la liste actualisée de nos partenaires sur virtualcongress.uianet.org.

Liste des participants au congrès

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur virtualcongress.uianet.org.

Modifications et adjonctions

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web de l'UIA, section du congrès virtuel, pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera disponible quelques jours avant le début du congrès.

Interprétation simultanée

Le tableau ci-dessous résume les sessions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée :

SESSION	DATE	ANGLAIS	FRANÇAIS	ESPAGNOL
Cérémonie d'ouverture	28 octobre	■	■	■
Thème principal 1 Le financement par des tiers est-il bénéfique ou préjudiciable à l'arbitrage international ? Perspectives contrastées des parties, des arbitres et des financeurs	28 octobre	■	■	■
Thème principal 2 Les systèmes judiciaires classiques ont-ils fait leur temps ? Un nouveau modèle s'impose-t-il ?	29 octobre	■	■	■
Thème principal 3 Lutter contre le racisme dans le monde du droit et de la justice - Le rôle des avocats	30 octobre	■	■	■
Cérémonie de clôture	30 octobre	■	■	■

7 avantages à prendre part au premier congrès virtuel de l'UIA

- Participez de n'importe où dans le monde >** Pas besoin de quitter votre domicile ou votre bureau
- Excellent rapport qualité / prix >** Accès en ligne illimité à plus de 35 sessions – pendant et jusqu'à 30 jours après le congrès – pour un cinquième des frais d'inscription habituels au congrès
- Économisez de l'argent >** Pas de frais de déplacement, pas de frais d'hébergement
- Gagnez du temps >** Pas besoin de prendre des jours de congé – adaptez votre participation à vos propres horaires !
- Flexibilité >** Regardez le congrès à votre convenance sur votre PC, téléphone ou tablette
- Réduisez votre empreinte carbone >** Pas de vols long-courriers
- Une expérience virtuelle passionnante >** L'UIA aura son propre centre de congrès virtuel !



16H30 - 18H00			
Session	Thème	Coordinateurs	Orateurs
<p style="text-align: center;">Forum des membres collectifs / Sénat international des barreaux</p>	<p>Promouvoir des barreaux et des avocats indépendants et forts Un système judiciaire et des praticiens efficaces et indépendants sont trop souvent considérés par l'exécutif et les institutions commerciales comme un pouvoir les obligeant à rendre des comptes ou « égalisant les chances » pour les membres les plus faibles de nos sociétés. Cela incite les gouvernements à adopter des mesures explicites et informelles visant à exercer un contrôle sur la profession, limitant l'indépendance des praticiens et des barreaux et cherchant à faire de l'« État de droit » un outil de l'exécutif. Les pressions vont de l'appel subtil mais persistant à la réforme jusqu'à l'ingérence plus flagrante dans les processus de sélection, voire aux menaces physiques et à l'intimidation, directement ou par des intermédiaires. Les dirigeants des barreaux et leurs membres constituent un rempart pour la promotion et la protection d'une profession indépendante et forte, résolument engagée dans la promotion des intérêts de ses clients, toujours dans le respect de l'État de droit. Cette séance examinera les menaces à l'indépendance qui sont évidentes à l'heure actuelle, les réponses apportées par les dirigeants des barreaux et, surtout, l'assistance et le soutien que l'UIA et les barreaux peuvent apporter aux personnes les plus menacées. Nous assisterons aux interventions de dirigeants de barreaux, de praticiens et de financeurs.</p>	<p>1^{er} Vice-Président du Sénat International des Barreaux : Robert BOURNS, <i>Ancien Président de la Law Society of England and Wales</i></p> <p>2^e Vice-Président du Sénat International des Barreaux : Joachim BILE-AKA, <i>Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire</i></p> <p>3^e Vice-Président du Sénat International des Barreaux : Alfonso PÉREZ-CUÉLLAR MARTÍNEZ, <i>Ancien Président de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México, Président du Consejo General de Abogacía Mexicana</i></p> <p>Co-Directeur des Membres Collectifs : Aldo BULGARELLI, <i>Ancien Président du CCBE</i></p> <p>Co-Directeur des Membres Collectifs : M^{re} Eugenia GAY ROSELL, <i>Bâtonnier du Barreau de Barcelone, Vice-Présidente du Consejo General de la Abogacía Española</i></p>	<p>Olivier COUSI, <i>Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris</i></p> <p>Claudia DE BUEN UNNA, <i>Première Vice-Présidente de la Barra Mexicana</i></p> <p>Sandie OKORO, <i>Première Vice-Présidente et directrice juridique du Groupe de la Banque mondiale (invitée)</i></p> <p>Steven THIRU, <i>Ancien Président du Barreau de Malaisie</i></p>
18H00 - 19H00			
<p style="text-align: center;">Session conjointe UIA-ABA</p>	<p>Les leçons apprises : 5 façons dont le Covid-19 a transformé le Droit Les avocats et les tribunaux ont déjà connu des catastrophes dans le passé, que ce soit d'origine humaine ou naturelle, mais celles-ci étaient généralement locales ou régionales et souvent d'une durée relativement courte. Les avocats et les tribunaux, ainsi que tous ceux ayant un lien avec la prestation de services juridiques, ont non seulement dû trouver les moyens de relever leurs propres défis, mais aussi de recevoir les plaintes et de défendre leurs clients. Les tribunaux et les instances d'arbitrage ont dû s'adapter. Les barreaux se sont vus contraints de revoir leurs paradigmes. Ce panel se penchera sur les aspects positifs et négatifs du Covid-19 pour les services juridiques et l'état de droit, en abordant cinq axes principaux : l'avenir de la résolution des litiges, l'adaptation des cabinets à l'exercice à distance, le changement de paradigme en matière d'enseignement, les épreuves et l'admission des nouveaux avocats, les règles déontologiques et l'exercice à distance, ainsi que les priorités et les paradigmes des barreaux.</p>	<p>Louis F. BURKE, <i>Représentant de l'ABA pour l'UIA (Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis</i></p> <p>Modérateur : Steven M. RICHMAN, <i>Ancien Président, ABA Section International Law (Clark Hill PLC) Princeton, NJ, États-Unis</i></p>	<p>Hailyn CHEN <i>(Munger, Tolles & Olson LLP) San Francisco, CA, États-Unis</i></p> <p>Laurie DANIEL <i>(Holland & Knight) Atlanta, GA, États-Unis</i></p> <p>Jorge MARTÍ MORENO, <i>Président Désigné de l'UIA (Uría & Menendez) Valence, Espagne</i></p> <p>Joe RAIA, <i>Président, ABA Section of International Law (Gunster) Miami, FL, États-Unis</i></p> <p>James A. REEDER JR., <i>Président, ABA Section of Litigation (Jones Day) Houston, TX, États-Unis</i></p> <p>Patricia REFO, <i>Présidente de l'ABA (Schnell & Wilmer LLP) Phoenix, AZ, États-Unis</i></p> <p>Jerome ROTH, <i>Président de l'UIA (Munger, Tolles & Olson LLP) San Francisco, CA, États-Unis</i></p> <p>Jacqueline SCOTT, <i>Directrice Générale UIA-IROL (Fortney & Scott) Washington, DC, États-Unis</i></p>

Mercredi 28 octobre

9H00 - 9H50			
Session	Thème	Coordinateurs	Orateurs
Forum des avocats asiatiques	<p>Étude inter-juridictionnelle des règles relatives au secret professionnel de l'avocat</p> <p>La protection du secret professionnel de l'avocat ne réside pas seulement dans l'obligation de confidentialité de l'avocat, mais constitue également une prémisses essentielle à la confiance du client lorsqu'il sollicite une assistance juridique. Ces derniers temps, les diverses règles en vigueur dans les différentes juridictions ont posé des problèmes pour l'application transfrontalière de la loi, notamment en matière de droit de la concurrence. Néanmoins, les lois et les pratiques d'application asiatiques dans ce domaine sont encore, indéniablement, en deçà des normes occidentales. Ce forum vise à comparer et à étudier l'état actuel et les questions d'actualité en rapport avec les règles qui protègent le secret professionnel des avocats en Asie.</p>	<p>Yoshihisa HAYAKAWA (Uryu & Itoga) Tokyo, Japon</p>	
10H00 - 10H50			
Forum des avocats des pays d'Europe centrale et orientale	<p>L'intelligence artificielle et la profession d'avocat</p>	<p>Mihai-Alexandru TANASESCU (Tanasescu, Ispas & Asociatii Avocati) Bucarest, Roumanie</p>	
11H00 - 11H50			
Forum des avocats africains	<p>Covid-19 – Catalyseur ou obstacle à l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine ?</p>	<p>Olufemi SUNMONU (Aliant Qais Conrad Laureate) Lagos, Nigeria</p>	
12H00 - 12H50			
Forum des avocats francophones	<p>Quelles actions de vos barreaux pour accompagner les avocats face à la crise du coronavirus ?</p>	<p>Françoise HECQUET (SCP Preel Hecquet Payet-Godel) Paris, France</p>	<p>Fayçal DRIOUECHE (Cabinet d'avocat Drioueche) Algiers, Algeria</p>
13H00 - 13H50			
Forum des avocats arabophones		<p>Driss CHATER, Président d'honneur de l'UIA, Fès, Maroc</p>	
16H00 - 17H20			
Thème principal 1	<p>Le financement par des tiers est-il bénéfique ou préjudiciable à l'arbitrage international ? Perspectives contrastées des parties, des arbitres et des financeurs</p>	<p>Modératrice : Laurence KIFFER, Paris, France</p>	<p>Nadia DARWAZEH (Clyde & Co) Paris, France Dana C. MACGRATH (Omni Bridgeway) New York, NY, États-Unis David W. RIVKIN (Debevoise & Plimpton LLP) New York, NY, États-Unis Eduardo SILVA ROMERO (Dechert LLP) Paris, France</p>

Mercredi 28 octobre

18H00 - 18H50			
Session	Thème	Coordinateurs	Orateurs
Forum des avocats hispanophones	L'arbitrage dans les pays hispanophones	Jorge MARTÍ MORENO (Uría Menéndez) Valence, Espagne	Jenifer Valeria ALFARO BORGES (Alphabeto Uruguay) Montevideo, Uruguay Urquiola DE PALACIO (Palacio y Asociados) Madrid, Espagne Francisco RUIZ RISUEÑO (Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage - CIMA) Madrid, Espagne Juan SERRADA (Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage - CIMA) Madrid, Espagne
18H00 - 18H50			
Forum des avocats lusophones	Incitations à l'investissement dans les pays lusophones	Inês SEQUEIRA MENDES (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal	
19H00 - 19H50			
Forum des avocats latino-américains	Les répercussions de la pandémie sur la profession d'avocat dans notre région: les ramifications économiques, techniques et éthiques de la crise du Covid-19	Eduardo LORENZETTI MARQUES (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil	Jenifer Valeria ALFARO BORGES (Alphabeto Uruguay) Montevideo, Uruguay Cristián CONEJERO ROOS (Cuatrecasas) Santiago, Chili Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ (Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados) Guadalajara, Mexique

Mercredi 28 octobre

Jeudi 29 octobre

11H00 - 12H20			
Droit pénal / Droit fiscal	Le droit pénal comme outil d'influence du comportement social	Etienne LESAGE (Lesage Avocats) Paris, France Martí ADROER (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne	Vito D'AMBRA (Studio D'Ambra e Associati) Milan, Italie Ángela DÍAZ-BASTIEN (Ernesto Díaz-Bastien & Asociados) Madrid, Espagne Emmanuel DAUD (Aarpi Vigo) Paris, France Marilyn MCKEEVER (New Quadrant Partners Limited) Londres, Royaume-Uni

Jeudi 29 octobre

11H00 - 12H20

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droits de l'homme	<p>Les droits de l'homme à l'ère du Covid-19 La pandémie de Covid-19 a eu des retombées sur la façon dont nous sommes gouvernés et sur le mode de vie des sociétés et des personnes. Des mesures supposément prises dans l'optique de protéger notre santé ont entraîné des violations des droits de l'homme fondamentaux. L'accès à l'éducation, les droits en matière d'emploi, le respect de la vie privée, la discrimination fondée sur le genre, l'inégalité et la protection des personnes âgées sont quelques-uns des droits qui ont été violés dans diverses régions. La commission entreprendra un voyage virtuel sur plusieurs continents et fera le point sur la situation locale à l'aide d'experts qui analyseront leurs propres expériences de la dimension des droits de l'homme durant cette période d'exception.</p>	<p>Carolina MARÍN PEDREÑO (Dawson Cornwell Solicitors) Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Dominique ATTIAS, Vice-Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe, Paris, France Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz and Compañía Limitada) Santiago, Chile Sulema JAHANGIR (AGHS) Lahore, Pakistan Gustavo SALAS RODRÍGUEZ (Salas y Salas) Cancun, Mexique</p>
Droit international privé / Droit des transports	<p>Tribunaux spécialisés pour les litiges commerciaux internationaux : un modèle efficace ? Les commissions Droit international privé et Droit des transports uniront leurs compétences afin de traiter un sujet qui, à l'avenir, pourrait avoir un impact significatif sur les activités professionnelles au quotidien. Face à l'accroissement de la pratique qui consiste, dans certains États, à créer des juridictions spécifiquement dédiées au règlement des litiges en matière de transactions commerciales internationales, celle de l'administration de la justice maritime par des tribunaux spécialisés (par exemple les tribunaux maritimes - « Admiralty Courts » en Angleterre et au Pays de Galles), qui remonte à l'antiquité, pourrait servir d'exemple très utile pour évaluer les avantages et les inconvénients des tribunaux spécialisés par rapport aux tribunaux non spécialisés. S'agit-il d'un modèle efficace ? Ces tribunaux spécialisés sont-ils capables de satisfaire les besoins actuels pour une bonne administration de la justice (audiences par visioconférence, utilisation des langues étrangères, obtention des preuves à distance, etc.) ? Des praticiens de différentes juridictions traiteront ces thèmes cruciaux ainsi que d'autres sujets afin de provoquer un échange d'idées très pratique à cet égard.</p>	<p>Paolo LOMBARDI (Elexi Studio Legale) Turin, Italie Alberto PASINO (Zunarelli Studio Legale Associato) Trieste, Italie</p>	<p>Fernando DE LA MATA (Cortés, Abogados) Barcelone, Espagne Olaf HARTENSTEIN (Arnecke Sibeth Dabelstein) Hambourg, Allemagne Julien LECAT (Bignon Lebray) Aix-en-Provence, France Francisco RAMOS ROMEO (Ramos & Arroyo Abogados) Barcelone, Espagne Nathalie SINAVONG (Lmt Avocats) Paris, France</p>
Droit des biotechnologies / Droit médical / Droit des assurances	<p>L'impact mondial du Covid-19 dans les secteurs de la santé et de l'assurance et le droit à la vie privée : reviendra-t-on un jour à la « normalité » ? Cette séance de travail conjointe conjuguera l'expérience et l'expertise des membres des commissions Droit des biotechnologies, Droit médical et Droit des assurances. Elle permettra d'examiner l'impact du Covid-19 sur le droit à la vie privée résultant des mécanismes de surveillance et de dépistage de la maladie, ainsi que les répercussions mondiales de la pandémie sur le plan de la santé, en particulier les implications constitutionnelles liées à la crise du Covid-19 au Brésil, la réaction de la France et la perspective chinoise. En matière d'assurance, l'accent sera mis sur les questions de couverture d'assurance, notamment concernant les réclamations pour pertes dues aux interruptions d'activité et la réponse du secteur.</p>	<p>Wei SONG (Law Institute - University of Science and Technology of China) Hefei, Chine Janice F. MULLIGAN (Mulligan, Banham & Findley) San Diego, CA, États-Unis Christopher B. KENDE (Cozen O'Connor) New York, NY, États-Unis</p>	<p>Joshua R. COHEN (DeCorato Cohen Sheehan & Federico LLP) New York, NY, États-Unis Andrew GROSSO (Andrew Grosso & Associates) Washington, DC, États-Unis Françoise HECQUET (Prael Hecquet Payet-Godel) Paris, France Yinghua LIU (Law Institute - University of Science and Technology of China) Hefei, Chine Eliana SILVA DE MORAES (Silva de Moraes Advogados Associados) Sao Paulo, Brésil</p>

13H30 - 14H50

Thème principal 2	<p>Les systèmes judiciaires classiques ont-ils fait leur temps ? Un nouveau modèle s'impose-t-il ?</p>	<p>Modérateur : Simon BRUCE (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Flora HARRAGIN (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni Dominique KAMBALA, Bâtonnier du Barreau de Kananga, RD Congo Ana María KUDISCH CASTELLÓ (Kudisch Abogados) Mexico, Mexique Elodie MULON (Mulon & Associés) Paris, France Hendrik PUSCHMANN (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p>
--------------------------	---	--	---

15H00 - 16H20

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit administratif et réglementaire	<p>Partenariats public-privé Les partenariats public-privé sont utilisés dans le monde entier pour mettre en place un large éventail de projets d'infrastructure (autoroutes, ports, aéroports, centrales énergétiques, installations sportives, etc.). La commission Droit administratif et réglementaire examinera la situation actuelle des PPP dans plusieurs pays, y compris les aspects liés aux marchés publics, la répartition des risques dans les contrats de PPP et le contentieux.</p>	<p>Pedro MELO (Miranda & Associados) Lisbonne, Portugal</p>	<p>Marco MARIANI (Studio Legale Associato Catte Mariani) Florence, Italie</p> <p>José Luís MOREIRA DA SILVA (SRS Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p>Claude NICATI (Étude NVB - Nicati, Vara & Bigler) Neuchâtel, Suisse</p> <p>Rosa Isabel PEÑA SASTRE (Roca Junyent) Barcelone, Espagne</p>
Droit des sociétés et fusions & acquisitions / Organisation des cabinets d'avocats	<p>Les répercussions potentielles du Covid-19 sur les cabinets d'avocats Les changements survenus dans notre vie professionnelle au cours des derniers mois pourraient conduire à une conception entièrement nouvelle de la façon dont les cabinets d'avocats organisent leur activité et leurs affaires. En fonction des retombées de la crise du Covid sur le secteur, il pourrait également s'avérer nécessaire de considérer des moyens innovants de financement des cabinets d'avocats, tout en envisageant la possibilité de sauvetages, de restructurations et de rachats. Cette séance sera axée sur les aspects positifs tels que la restructuration bénéfique de nos activités, l'accélération de certaines tendances émergentes telles que l'augmentation du télétravail, aboutissant (peut-être ?!) au nirvana de la conciliation travail-vie personnelle. Elle abordera également des modes de travail plus intelligents ainsi que les opportunités issues de la crise du Covid-19. Cependant, la crise continuera assurément d'exercer une forte pression financière sur notre profession. Il pourrait donc être pertinent de voir comment amortir ces répercussions, notamment au moyen d'aides gouvernementales, de schémas de restructuration et de mesures visant à rendre les rachats attractifs. La liste des effets potentiels sur nos cabinets est pratiquement infinie. La structure préliminaire consistera à diviser nos 80 minutes en deux séances de 40 minutes. La première sera axée sur la structuration de nos activités et la seconde sera consacrée aux moyens d'atténuer les conséquences de la crise sur nos cabinets.</p>	<p>James D. ROSENER (Pepper Hamilton LLP) New York, NY, États-Unis</p> <p>James GRENNAN (A&L Goodbody) Dublin, Irlande</p>	<p>Martí ADROER (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne</p> <p>Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ (Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados) Guadalajara, Mexique</p> <p>Jorge MARTÍ MORENO (Uria Menéndez) Valence, Espagne</p>
Droit de l'environnement et du développement durable / Investissements étrangers	<p>Questions pratiques liées à la protection de l'environnement devant être prises en considération dans les investissements étrangers De plus en plus fréquemment, les investissements étrangers soulèvent de manière directe et intense diverses questions liées à la protection de l'environnement. Qu'il s'agisse d'opérations de fusions et acquisitions, de financement, immobilières ou de toute autre nature, et indépendamment du lieu d'origine de l'investisseur ou de la destination de l'investissement, des problématiques liées notamment aux autorisations environnementales et aux restrictions commerciales ou de fonctionnement sont maintes fois devenues la clé du succès de l'investissement. Lors de cette session, des experts spécialisés dans les deux domaines donneront leur point de vue pratique sur ce genre de cas.</p>	<p>Carlos DE MIGUEL PERALES (Uria Menéndez) Madrid, Espagne</p> <p>Eduardo LORENZETTI MARQUES (Studio Lorenzetti Marques) Sao Paulo, Brésil</p>	<p>Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ (Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados) Guadalajara, Mexique</p> <p>Gabriel LIZAMA OLIGER (Lexing) San Jose, Costa Rica</p> <p>Luis Fernando MACÍAS (Philippi Prietocarrizosa Ferrero Du & Uria) Bogota, Colombie</p> <p>Ernesto SÁNCHEZ PROAL (Secretaría de Desarrollo Económico) Guadalajara, Mexique</p>
Session jeunes avocats	<p>1. L'ère de la numérisation et ses implications juridiques ; codage prédictif et droits de l'homme, arbitrage et résolution des litiges, IA et données</p> <p>2. Les défis auxquels sont confrontés les jeunes avocats à l'ère du Covid-19</p>	<p>Flora HARRAGIN (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p>	<p>Ángela DÍAZ-BASTIEN (Ernesto Díaz-Bastien & Asociados) Madrid, Espagne</p> <p>Lisette DUPRE (Dawson Cornwell) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Gerard JAMES (William Fry) Dublin, Irlande</p> <p>Tiago PICÃO DE ABREU (Antas Da Cunha Ecija & Associados) Lisbonne, Portugal</p> <p>Hin Han SHUM (Squire Patton Boggs) Hong Kong, SAR, Chine</p> <p>Joana WHYTE (Next Lawyers), Porto, Portugal</p>

17H00 - 18H20

Session	Thème	Présidents	Orateurs
<p>Droit bancaire et financier / Droit immobilier</p>	<p>Crowdfunding nom la pratique consistant à financer un projet ou une entreprise en recueillant des fonds auprès d'un grand nombre de personnes qui contribuent chacune pour un montant relativement faible, généralement via internet. «des musiciens, des cinéastes et des artistes ont réussi avec succès à collecter des fonds et à sensibiliser le public par le biais du crowdfunding» Depuis quelque temps déjà, le <i>crowdfunding</i> est, dans de nombreuses juridictions, une solution alternative au financement bancaire traditionnel pour les entreprises. Certaines des entreprises les plus entrepreneuriales et les plus avant-gardistes sont financées par <i>crowdfunding</i>. Les commissions Droit bancaire et Droit immobilier uniront leurs forces pour discuter de ce concurrent qui perturbe le marché financier dans le contexte des entreprises immobilières utilisant le <i>crowdfunding</i>. Cette session promet d'être pratique, avec des orateurs de différentes juridictions, un orateur vedette du domaine et une interaction en direct avec le public, avec notamment des sondages et l'opportunité d'ouvrir des discussions et de créer des réseaux entre les deux commissions.</p>	<p>Olivier NICOD (Walder Wyss) Lausanne, Suisse Sandra JACOBUS (Ganfer & Shore LLP) New York, NY, États-Unis David SOLEY (Bernstein, Shur, Sawyer & Nelson, P.A.) Portland, ME, États-Unis</p> <p>Modérateurs : Laura CONDUIT (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni José Antonio PÉREZ BREVA (JAP) Barcelone, Espagne</p>	<p>Barbara BANDIERA, Milan, Italie Warren BATH (Property Partner) Londres, Royaume-Uni Helen COBURN (Bernstein Shur) Portland, ME, États-Unis Cliff ENNICO (Law Offices of Clifford R. Ennico) New York, NY, États-Unis Nicolas KRAUER (Imvesters) Lausanne, Suisse</p>
<p>Droit et pratique du contentieux / Droit des contrats / Vente internationale de marchandises</p> <p></p>	<p>Limiter sa responsabilité – quel est le risque ? Dans la négociation des contrats de commerce internationaux, l'exposition des parties aux risques liés à l'exécution du contrat et aux dommages-intérêts éventuels est souvent méconnue, mal identifiée ou anticipée. Souvent, les parties ne se rendent pas compte : • que leurs tentatives de limiter ou exclure leur responsabilité sont peut-être inefficaces ; • de toutes les implications sur la réparation des dommages du droit applicable au contrat ; • des différences fondamentales d'approche entre les systèmes juridiques de « common law » et les systèmes de code civil. Sur la base de cas pratiques vécus et d'affaires jugées, des experts internationaux des commissions Droit des contrats, Vente internationale de marchandises et Droit et pratique du contentieux livrent leur vision globale et détaillée sur les points de droit saillants. Nous encourageons la participation et l'interaction avec l'objectif que tous les participants amélioreront leur compréhension afin de (1) rédiger et négocier de manière efficace des contrats internationaux et (2) gérer les risques de responsabilité et de contentieux, qui sont à l'heure actuelle plus que jamais d'une importance cruciale pour tous les praticiens et clients.</p>	<p>Amy HARVEY (Peters & Peters Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni Milagros POAL-MANRESA CANTARELL (SinergiaDR) Barcelone, Espagne Susanne MARGOSSIAN (UP International SA) Genève, Suisse</p>	<p>Nathalie CAZEAU (Cazeau & Associés) Paris, France Judge Peter M. REYES, Jr. (Minnesota Court of Appeals) Saint Paul, MN, États-Unis Stephen SIDKIN (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni Jean-Paul VULLIÉTY (Lalive) Genève, Suisse</p>
<p>Le baromètre LegalTech UIA-LexisNexis – Résultats 2020</p> <p></p>	<p>Le panel examinera les liens entre la technologie et le secteur juridique et discutera du projet du Groupe de travail Technologie UIA-LexisNexis, notamment la collaboration, la méthodologie adoptée, les attentes, les finalités et une présentation des membres du Groupe de travail. Les résultats de l'enquête seront ensuite présentés, suivis d'une analyse de l'enquête, avec une séance de questions-réponses et un débat, ainsi qu'une vue d'ensemble de prochaines étapes du projet. L'objectif de ce projet du Groupe de travail est de mener une enquête annuelle auprès des membres, de comparer les résultats et d'étudier l'évolution.</p>	<p>Guillaume DEROUBAIX (LexisNexis), Paris, France Jerome ROTH, Président de l'UIA (Munger Tolles & Olson LLP) San Francisco, CA, États-Unis</p>	<p>Jean-François HENROTTE (Lexing) Liège, Belgique Marcus SCHRIEFERS (Heussen Rechtsanwalts-gesellschaft mbH) Stuttgart, Allemagne Ashu THAKUR (Ashu Thakur & Associates) Mumbai, Inde</p>
<p>Session du comité des femmes</p>		<p>Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Jdeidet El Metn, Liban</p>	

11H00 - 12H20

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit de la concurrence	<p>Les régimes de contrôle de l'investissement direct étranger – La « nouvelle normalité » ?</p> <p>En raison de la pandémie, de nombreuses entreprises sont confrontées à des difficultés financières, devenant une proie facile pour des prises de contrôle hostiles. Les gouvernements du monde entier ont réagi en adoptant une nouvelle série de réglementations visant à protéger les entreprises nationales (y compris les sociétés privées) contre toute opération de fusion et d'acquisition indésirable. Ces nouvelles lois auront des répercussions sur de nombreuses transactions transfrontalières. Les sanctions imposées en cas de violation de ces lois sont très sévères, prévoyant de lourdes pénalités financières, la nullité ou même de longues peines de prison. Dans ce contexte, il est très important que les avocats et les conseillers comprennent les nouveaux régimes de contrôle de l'IDE afin de pouvoir guider leurs clients en toute sécurité dans ces eaux troubles. Ce panel fera appel à différents experts des principales juridictions en matière d'IDE afin de débattre de cette évolution importante et de ses premières implications pratiques.</p>	<p>Martin André DITTMER (Gorrissen Federspiel) Copenhague, Danemark</p> <p>Coordinateur : Aleksander STAWICKI (WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr) Varsovie, Pologne</p>	<p>Jürgen BENINCA (Jones Day) Francfort, Allemagne</p> <p>Pedro CALLOL (Callol, Coca & Asociados SLP) Madrid, Espagne</p> <p>Camilla C. COLLET (Gorrissen Federspiel) Copenhague, Danemark</p> <p>Michael HA (Fangda Partners) Hong Kong / Beijing, Chine</p> <p>Wojciech KULCZYK (WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr) Varsovie, Pologne</p> <p>Jonathan R. WAKELY (Covington & Burling LLP) Washington, DC, États-Unis</p>
Droit de l'UE	<p>Les relations post-Brexit entre l'UE et le Royaume-Uni : vivre heureux pour toujours ?</p> <p>Maintenant que le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne et que la période de transition est sur le point d'expirer, les relations entre l'UE et le Royaume-Uni entrent dans une nouvelle phase, peut-être moins harmonieuse. Cependant, la proximité géographique, les liens économiques étroits et les intérêts communs de l'UE et du Royaume-Uni vont probablement obliger les deux parties à trouver un terrain d'entente. Le panel examinera la structure des futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni et l'impact qu'elles auront sur les personnes vivant ou se déplaçant de l'UE vers le Royaume-Uni ou vice versa, les prestataires de services professionnels et les entreprises qui opèrent dans l'UE et/ou au Royaume-Uni.</p>	<p>Florentino CARREÑO VICENTE (Cuatrecasas) Madrid, Espagne</p> <p>Modérateur : Koen PLATTEAU (Simmons & Simmons LLP) Bruxelles, Belgique</p>	<p>Kathleen HEYCOCK (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Stephen SIDKIN (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Matthew WILLS (Laura Devine Immigration Law) Londres, Royaume-Uni</p>
Médiation et prévention des conflits	<p>Pratiques trompeuses et contraires à l'éthique en médiation : comment les prévenir, les identifier et les surmonter</p> <p>Souvent, les parties entrent en médiation avec la ferme intention d'obtenir ce pour quoi elles sont venues, ce qui entraîne un risque de compétitivité accrue, qui peut à son tour les conduire à adopter certaines pratiques jugées trompeuses, voire contraires à l'éthique. De telles pratiques peuvent inclure des mensonges, du bluff, des fausses déclarations ou même la falsification de documents, pour n'en citer que quelques-unes.</p> <p>Au cours de cette session, notre panel de médiateurs experts et de praticiens des Modes Alternatifs de Résolution de Conflits partageront leur expérience en matière de prévention et d'identification lorsque de telles techniques ou comportements se produisent pendant la médiation, et partageront leurs idées sur la façon de surmonter ces obstacles et de faire des progrès constructifs dans le processus de médiation.</p>	<p>Georges FEGHALI (Georges Feghali Conflict Management & Resolution Office) Beyrouth, Liban</p>	<p>Marie-Anne BASTIN, Bruxelles, Belgique</p> <p>Thomas GAULTIER (Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p>John STURROCK QC (Core Solutions Group Limited) Edimbourg, Royaume-Uni</p>
Droit de la faillite	<p>L'insolvabilité transfrontalière dans une économie mondiale marquée par les conflits commerciaux et les incertitudes</p> <p>La mondialisation de l'économie est irréversible, les processus d'insolvabilité ont des répercussions internationales croissantes et plusieurs phénomènes planétaires comme les conflits commerciaux, la migration et le coronavirus ont altéré et modifié notre manière d'appréhender et de comprendre la nouvelle réalité. Les entreprises ont subi les effets du confinement dû au Covid-19 et vont désormais être confrontées à de nouveaux défis dans la « nouvelle normalité », les procédures de faillite étant assurément une option viable pour la survie de nombreuses entreprises.</p>	<p>Rubén ACOSTA GONZÁLEZ (Acosta y Asociados) Guadalajara, Mexique</p>	<p>Maria Cristina Creti (Studio Legale Avv. M.C. Creti) Milan, Italie</p> <p>Álvaro GASULL TORT (Roca Junyent) Barcelone, Espagne</p> <p>Marc D. MICELI (SM Law PC) Oldwick, NJ, États-Unis</p> <p>Juan Eduardo PALMA JARA (Palma Abogados) Santiago, Chili</p> <p>Volker RÖRMERMANN (Römermann Rechtsanwälte AG) Hanovre, Allemagne</p>

Vendredi 30 octobre

13H00 - 14H20

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Thème principal 3	<p>Lutter contre le racisme dans le monde du droit et de la justice – Le rôle des avocats</p>	<p>Judge Peter M. REYES, Jr. (Minnesota Court of Appeals) Saint Paul, MN, États-Unis</p>	<p>Paulette BROWN (Locke Lord LLP) New York, NY, États-Unis</p> <p>Félix DE BELLOY (Hughes Hubbard & Reed) Paris, France</p> <p>Thiago DE SOUZA AMPARO (FGV Direito SP) Sao Paulo, Brésil</p>

14H30 - 15H50

<p>Droit de la famille</p>	<p>Les nouveaux défis du droit de la famille post-Covid-19</p> <p>À travers le monde, la pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie quotidienne, les modes relationnels, la situation économique et le travail. Elle a également eu des répercussions sur le droit de la famille et les aspects connexes. Nous sommes actuellement confrontés aux défis de l'après-Covid-19.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les systèmes judiciaires : participation à distance aux procédures judiciaires, aux audiences et aux réunions. Les notifications par WhatsApp : sécurité et efficacité. Ces changements seront-ils permanents ? 2. L'ADR, un instrument efficace en droit de la famille. 3. Les problèmes classiques et émergents : crise économique, renégociation de pension alimentaire et régime de communication, divorce, violence intrafamiliale et santé psychologique. 4. La relation client-avocat : les instruments technologiques favorisent-ils la proximité et la fluidité des contacts ? 5. Les nouvelles lois adoptées à partir du Covid-19 et le droit de la famille. 	<p>Federico PRUS (Estudio jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine</p>	<p>Muriel CADIOU (Cadiou & Barbe) Paris, France</p> <p>Karin DELERUE (Delerue Rechtsanwälte) Berlin, Allemagne</p> <p>Giulia FACCHINI (Studio Legale Avvocato Giulia Facchini) Turin, Italie</p> <p>Ana María KUDISCH CASTELLÓ (Kudisch Abogados) Mexico, Mexique</p> <p>Davide PIAZZONI (Studio Ruo Piazzoni) Rome, Italie</p>
	<p>Droit de la mode / Droit des technologies de l'information / Propriété intellectuelle</p> <p>L'avenir du contentieux en matière de propriété intellectuelle, d'informatique et de mode après le Covid-19</p> <p>Le Covid-19 a donné une impulsion à la numérisation de notre activité professionnelle. Le télétravail complet, non seulement pour les avocats mais aussi pour tout le personnel de nos cabinets, ce qui était une question très controversée dans de nombreux cabinets, est devenu la norme du jour au lendemain. Il en va de même pour le remplacement des réunions présentiels par les réunions en ligne. Pour beaucoup d'entre nous, le passage total au télétravail était un peu inhabituel au début, mais cela a fonctionné. Les infrastructures informatiques actuelles ont permis aux entreprises de continuer à offrir leurs services, mais le business as usual d'aujourd'hui est bien différent de celui d'il y a quelques mois. Le congrès virtuel en est l'exemple le plus évident !</p> <p>Lors de notre séance conjointe, nous analyserons et discuterons de la manière dont la numérisation continuera à s'accélérer dans le sillage du Covid-19, avec les effets que cela aura sur la manière dont les contentieux prendront forme, en abordant divers sujets tels que les avantages et les inconvénients des audiences et des témoignages en ligne, l'e-discovery, etc. Cette séance sera structurée comme un panel de discussion ouvert par une intervention principale. Outre les membres de nos commissions, nous souhaitons y inviter un expert en legaltech et un magistrat.</p>	<p>Francisco Javier GARCÍA PÉREZ (Uría Menéndez) Barcelone, Espagne</p> <p>Thomas KRITTER (Kleiner Rechtsanwälte) Mannheim, Allemagne</p> <p>Marita DARGALLO NIETO (Buigas) Barcelone, Espagne</p>	<p>Ian DE FREITAS (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Alejandro ESTEVE DE MIGUEL (Bible Legal) Barcelone, Espagne</p> <p>Gavin LLEWELLYN (Stone King LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Mark A. REUTTER (Walder Wyss) Zurich, Suisse</p> <p>Prof. Dr. iur. Ulrich G. SCHROETER (University of Basel) Bâle, Suisse</p> <p>Joana WHYTE (Next Lawyers) Porto, Portugal</p>

14H30 - 15H50			
Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit alimentaire	<p>Le Covid-19 et la distribution de produits alimentaires : problèmes et solutions</p> <p>La crise sanitaire consécutive à la pandémie due à la propagation du Covid-19 a également eu des répercussions considérables dans le secteur de la sécurité des aliments et de la distribution de produits alimentaires.</p> <p>La question de savoir si les denrées provenant de zones à risque pouvaient circuler librement et sous quelles conditions a été soulevée à de nombreuses reprises.</p> <p>S'ajoutant aux difficultés douanières ou aux problèmes de transport, cela a parfois entraîné des retards de livraison de produits, voire l'annulation de commandes.</p> <p>Cette séance vise à aborder le sujet en se penchant sur la question de la sécurité des aliments dans diverses juridictions, en liaison avec la gestion des risques liés aux produits alimentaires et aux règles contractuelles applicables en cas d'impossibilité de prestation des services pour des motifs non imputables au fournisseur.</p> <p>Ces aspects seront également développés à l'aide d'un cas pratique, qui sera soumis aux participants, et avec la participation d'intervenants d'entreprises ayant rencontré des problèmes dans ce domaine.</p>	<p>Stefano DINDO (Dindo, Zorzi e Avvocati) Vérone, Italie</p>	<p>Sarah L. BREW (Faegre Drinker Biddle & Reath LLP) Minneapolis, MN, États-Unis</p> <p>Simona MUSSO (Lavazza) Turin, Italie</p> <p>Carlos RAMIREZ (Reese LLP) New York, NY, États-Unis</p> <p>Michael REESE (Reese LLP) New York, NY, États-Unis</p> <p>Diego SALUZZO (Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie</p> <p>Alicia WHITE (Whole Foods Market) Austin, TX, États-Unis</p>
	<p>Start-ups et capital-risque / Droit du travail</p>	<p>Les nouveaux modèles d'entreprise sur Internet et le bouleversement des concepts et des relations de travail</p> <p>Durant cette séance, nous verrons comment les nouveaux modèles d'entreprise basés sur Internet modifient le concept des relations de travail, privilégiant des relations individuelles flexibles avec des prestataires de services au détriment de contrats de travail stables. Les nouveaux modèles d'entreprise sont-ils en passe de créer un nouveau cadre de travail ou seulement un environnement artificiel impliquant une détérioration des droits et de la protection des employés ?</p>	<p>Paulo BANDEIRA (SRS Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p>Acácio PITA NEGRÃO (PLEN - Sociedade de Advogados) Lisbonne, Portugal</p> <p>Modératrice : Kathleen HEYCOCK (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni</p>
16H30 - 17H50			
Droit de l'art	<p>La distanciation de l'art – La transformation numérique du marché de l'art</p> <p>Accélération d'un processus déjà amorcé, la pandémie récente a entraîné un essor sans précédent du marché numérique de l'art. D'une part, ce marché est adapté aux œuvres qui sont numériques dès l'origine et qui sont ensuite créées, contemplées et transmises par des moyens numériques. Cependant, il est fort différent pour un collectionneur d'exposer des œuvres d'art chez soi que de les diffuser en ligne, ce qui implique des responsabilités similaires à celles d'un éditeur. D'autre part, acheter une œuvre d'art matérielle sans pouvoir l'examiner entraîne des risques de vente frauduleuse, une marge d'erreur accrue et un manque de garanties, bien que l'acheteur puisse bénéficier des garanties prévues par les réglementations de la vente en ligne. En outre, le respect des lois contre le blanchiment d'argent devient extrêmement compliqué sur Internet. Finalement, le marché numérique donne la possibilité de « tokeniser » les œuvres, c'est-à-dire de créer des certificats numériques enregistrés sur la blockchain représentant une fraction de la valeur de l'œuvre.</p>	<p>Massimo STERPI (Studio Legale Gianni, Origoni, Grippo, Cappelli & Partners) Rome, Italie</p>	<p>Sarah CONLEY ODENKIRK (ArtConverge) Los Angeles, CA, États-Unis</p> <p>Roland FOORD (Stephenson Harwood LLP) Londres, Royaume-Uni</p> <p>Anna VILADÁS JENÉ (Roca Junyent) Barcelone, Espagne</p>

16H30 - 17H50

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Droit de l'immigration et nationalité	<p>L'immigration mondiale - un moyen de faire progresser l'égalité raciale ?</p> <p>La pandémie Covid-19 a déclenché la fermeture des frontières partout dans le monde, pour des raisons de santé et de sécurité. Après le début de la pandémie, même s'il n'a pas été directement causé en partie par la pandémie, le mouvement pour la justice raciale a été relancé aux États-Unis, avec des manifestations de sympathie qui se sont propagées vers d'autres pays.</p> <p>Un argument actuel en faveur de la promotion de l'immigration mondiale repose sur des raisons économiques. Plus précisément, une augmentation nette de l'immigration d'un pays est un facteur de forte croissance économique. Si cet argument peut être vrai historiquement, son fondement du point de vue des droits de l'homme est circonspect. Par exemple, la pratique pendant deux siècles de la traite mondiale des esclaves par les marchands américains et européens a favorisé une forte croissance économique aux États-Unis et en Amérique du Nord, mais au prix profane de la servitude et de la migration humaine forcée. Pourtant, au même moment, les États-Unis, le Canada et d'autres pays de l'hémisphère occidental ont été des « creusets » de migrations économiques volontaires et traditionnellement fortes, et ont souvent été des références dans le monde comme que « zones sûres » pour les démunis et les opprimés.</p> <p>Dans ce contexte, l'objectif de notre session sera de discuter (1) des tendances actuelles du libéralisme et du nationalisme dans l'immigration mondiale et de la manière dont elles favorisent l'harmonie raciale, ou la discorde, en général, et (2) des mécanismes utilisés, ou qui devraient être utilisés, dans les systèmes nationaux d'immigration pour faire progresser l'égalité raciale.</p>	<p>Hervé N. LINDER (Ernest & Linder LLC) New York, NY, États-Unis</p> <p>Co-Modérateur : Clayton E. CARTWRIGHT JR (The Cartwright Law Firm) Columbus, GA, États-Unis</p>	<p>George AKST (Akst & Akst) New York, New York, NY, États-Unis</p> <p>Nikolaos ARGYRIOU (Lawgreece) Thessalonique, Grèce</p> <p>Andrea HAULBERT (Karl Waheed Avocats) Paris, France</p> <p>Adrián OJEDA CUEVAS (Ojeda Ojeda y Asociados) Mexico, Mexique</p> <p>Matthew WILLS (Laura Devine Immigration Law) Londres, Royaume-Uni</p>
	<p>Droit de la presse et des médias</p> <p>Les lanceurs d'alerte</p> <p>Le statut des lanceurs d'alerte connaît une évolution majeure dans un monde où la divulgation de l'information est une arme redoutable. Les lanceurs d'alerte sont devenus un enjeu international notamment tant en raison de la nature de leurs révélations mais également de leur protection potentielle à l'étranger ou encore de leur présence dans les organisations internationales. Le droit international se présente dès lors comme un socle nécessaire à l'élaboration d'une protection minimale.</p> <p>Les récentes affaires, des LuxLeaks, UBS, Danske Bank, Cambridge Analytica, Renault-Nissan, aux Panama Papers, ont démontré la portée des révélations des lanceurs d'alerte pour détecter et prévenir d'éventuelles infractions à la législation, préjudiciables à l'intérêt public.</p> <p>La protection des lanceurs d'alerte était fragmentée au sein de l'Union européenne. Afin de garantir une norme européenne, le Parlement européen et le Conseil ont adopté, le 23 octobre 2019, la directive UE 2019/1937 sur la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union offrant aux lanceurs d'alerte un niveau de protection supplémentaire. Les États membres de l'Union Européenne ont jusqu'en 2021 pour transposer la directive. Bien que la directive protège les lanceurs d'alerte, les entreprises peuvent en retirer des avantages importants.</p> <p>En veillant à la mise en place de dispositifs d'alertes efficaces, les employés et les autres parties prenantes sont encouragés à effectuer leurs signalements en interne. Ce faisant, les organisations ont la possibilité d'identifier et de gérer les risques à un stade précoce, contribuant ainsi à éviter ou à limiter les dommages financiers et les atteintes à la réputation.</p>	<p>Emmanuel PIERRAT (Pierrat & de Seze) Paris, France</p>	<p>Thierry BONTINCK (Daldewolf) Bruxelles, Belgique</p> <p>Jean-Yves DUPEUX (Lussan & Associés) Paris, France</p>

Vendredi 30 octobre

16H30 - 17H50

Session	Thème	Présidents	Orateurs
Défense de la défense	<p>Cette année marque le 30^e anniversaire de l'adoption des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, qui codifient des principes internationaux directeurs et garanties applicables au bon fonctionnement et à l'indépendance de la profession d'avocat. Des avocats et des organisations professionnelles d'avocats libres et indépendants sont incontestablement indispensables pour garantir le droit d'accès à l'assistance juridique pour tous et, par extension, le droit à un procès équitable ainsi que la protection de tous les autres droits.</p> <p>Cependant, comme il nous l'est trop souvent rappelé, partout dans le monde, des acteurs étatiques et non étatiques remettent continuellement en question, déforment et même nient le rôle vital que jouent les avocats tant individuellement que collectivement dans le respect de l'État de droit et dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Ainsi, l'indépendance de la profession d'avocat a été la cible d'attaques et d'interférences de plus en plus fréquentes, diverses et globales. De même, les attaques à l'encontre des avocats à titre individuel sont en augmentation.</p> <p>Cet anniversaire donne à la communauté juridique internationale une opportunité majeure pour réaffirmer la pertinence et l'universalité des Principes fondamentaux et, une fois encore, pour exhorter les États à renouveler leur engagement à protéger et promouvoir la profession conformément à ces Principes, tout en restant attentifs et en répondant de manière appropriée aux nouvelles réalités et menaces auxquelles sont confrontés les avocats et la profession juridique.</p> <p>Au cours de cette session, nous aborderons certaines caractéristiques particulières des Principes de base ainsi que les droits, devoirs et privilèges qu'ils rassemblent, et nous identifierons les principaux défis et contraintes à leur implémentation et à leur évaluation aussi bien au niveau mondial que régional. Au cours de la discussion, nous tenterons de définir plus généralement les priorités pour notre futur plaidoyer et envisagerons des actions visant à améliorer la protection et la promotion de la profession d'avocat, notamment en soutenant activement des initiatives en cours telles que la très attendue Convention européenne sur la profession d'avocat.</p>	<p>Modératrice : Jacqueline SCOTT, Directrice Générale - UIA-IROL</p>	<p>Diego GARCÍA SAYÁN, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats</p> <p>François. J. GODBOUT, Directeur des programmes, Panafrikan Lawyers Union (PALU)</p> <p>Yasushi HIGASHIZAWA, Co-Président de la Section droits de l'homme, LAWASIA</p> <p>Laurent PETTITI, Délégation des Barreaux de France - Président du Groupe de travail du CCBE sur la Convention européenne</p>

À ne pas manquer

Mercredi
28 octobre
15h00

Cérémonie d'ouverture du congrès virtuel

Plusieurs invités se succéderont pour accueillir les participants au tout premier congrès virtuel de l'UIA et leur souhaiter de fructueux travaux. Sont notamment attendues les interventions de deux personnalités du monde juridique :

- Loretta Lynch, ancien procureur général des États-Unis
- Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, France

Prix État de Droit UIA/LexisNexis 2020



L'UIA et LexisNexis ont créé le Prix « État de Droit » pour récompenser les personnes et les organisations contribuant activement au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique. La cinquième édition de ce prix sera remise à European Lawyers in Lesvos (ELIL) lors de la cérémonie d'ouverture du congrès virtuel.

Lundi
26 octobre
16h00

Session UIAdvance

Session spéciale réservée aux membres du réseau mondial pour les cabinets d'avocats UIAdvance

Lundi
26 octobre
17h30

Réunion annuelle du Club UIA

Coordinateur : James C. Moore, Président du Club UIA
Réunion réservée aux anciens Officiels et Présidents de l'UIA.

Jeudi
29 octobre
17h00

Session du Comité des femmes

Après les débats passionnants des Journées des Femmes Leaders des Barreaux, suivis par 500 participants provenant de 70 pays, ne manquez pas la session du Comité des femmes de l'UIA.

Vendredi
30 octobre
18h00

Cérémonie de clôture

La passation de la présidence de l'actuel Président Jerome Roth au Président désigné Jorge Martí Moreno sera un moment fort de la cérémonie de clôture. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, et le Prix du comité national de l'année.

UIA
2020
CONGRÈS
VIRTUEL

À ne pas manquer

Activités sociales

Notre congrès virtuel laissera aussi une large part aux interactions et activités sociales. Vous pourrez rencontrer de nouveaux confrères ou retrouver vos amis de longue date et participer à notre quiz pour tester vos connaissances entre confrères. Le networking lounge vous réservera d'autres surprises !



Cocktail virtuel

Quiz

Au fur et à mesure que les participants rejoindront l'événement, des équipes virtuelles seront formées (5 joueurs par équipe). Chaque équipe aura sa propre salle Zoom et choisira un capitaine. Les équipes utiliseront les salles Zoom pour s'entretenir en privé des réponses aux questions et les capitaines soumettront les réponses de leur équipe à la fin de chaque tour. Après chaque tour, les réponses seront examinées et les scores seront annoncés!

Challenge sportif (course à pied) avec Strava

Plus d'information prochainement !

Exposition virtuelle

Notre zone d'exposition vous permettra de flâner à la rencontre de nos partenaires, de connaître leurs services et leurs produits. Ils pourront répondre en temps réel à vos questions ou vous recontacter au moment le plus opportun.

Prenez le temps de visiter notre exposition virtuelle qui présentera des portraits de confrères du monde entier qui prennent le risque de défendre au péril de leur sécurité ou de leur vie.

Mercredi
28 octobre
17h30



Judi
29 octobre
13h00
et
18h30



Vendredi
30 octobre
8h00

Et si vraiment vous ne pouvez pas assister à toutes les sessions ?

Aucun problème : elles restent en accès illimité 24h/24, jusque 30 jours après le congrès.

LE CODE CIVIL FRANÇAIS TRILINGUE

Premier ouvrage donnant accès à
l'intégralité du Code civil français en
langues anglaise, française et arabe

Co-édité avec
Sader Publishing



À découvrir sur
lexiscode.com